



JUILLET 2024

NOUVELLES OBLIGATIONS EN ROUMANIE

(TVA, TRANSPORT, DÉCLARATIONS EN TEMPS RÉEL)

SOCIÉTÉS NON RÉSIDENTES INCLUSES

Préparé par



(TVA, TRANSPORT, DÉCLARATIONS EN TEMPS RÉEL)

SOCIÉTÉS NON RÉSIDENTES INCLUSES

	OBJET	DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DÉLAIS DE SOUMISSION	SANCTIONS	PRÉCISIONS
E-FACTURA	<p>Il s'agit d'une plateforme disponible pour l'émission et la réception de factures. Les factures électroniques doivent être générées conformément aux spécifications RO_CIU.S.</p> <p>Les opérateurs économiques sont libres de choisir un prestataire de services pour soumettre les factures en format électronique sur la plateforme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire pour le BtoG depuis 2021 • Obligatoire pour le BtoB depuis 2024 • Sera obligatoire pour le BtoC en 2025 	<p>Les factures doivent être envoyées au système e-Factura du RO au plus tard dans les cinq jours civils suivant l'émission de la facture électronique.</p>	<p>Les amendes pour infraction seront appliquées en fonction de la catégorie de contribuable de l'émetteur, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 5 000 RON à 10 000 RON pour les gros contribuables ; • de 2 500 RON à 5 000 RON pour les contribuables moyens ; • de 1 000 RON à 2 500 RON pour les autres entités juridiques et les personnes physiques. <p>Les pénalités peuvent s'appliquer à une ou plusieurs factures électroniques non transmises pendant le mois.</p> <p>Il n'y aura pas de sanctions jusqu'au 1er janvier 2025.</p>	N/A

(TVA, TRANSPORT, DÉCLARATIONS EN TEMPS RÉEL)

SOCIÉTÉS NON RÉSIDENTES INCLUSES

OBJET	DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DÉLAIS DE SOUMISSION	SANCTIONS	PRÉCISIONS
<p>E-TRANSPORT</p> <p>Il s'agit d'un système développé par les autorités fiscales roumaines dans le but de contrôler le transport de marchandises à haut risque fiscal* sur le territoire national et le transport routier international de marchandises. Les contribuables sont tenus de déclarer les opérations de transport et d'y inclure certaines données relatives aux marchandises transportées dans un format XML structuré téléchargé via le système RO e-Transport, qui renverra un code unique (UIT) généré à partir du portail de l'administration.</p> <p>Les catégories de véhicules soumises au système RO e-Transport sont celles dont la masse maximale techniquement admissible est d'au moins 2,5 tonnes, chargées de marchandises à risque fiscal d'un poids brut total de plus de 500 kg ou d'une valeur totale de plus de 10 000 RON, liées à au moins un lot de marchandises transportées.</p> <p>Le système a été étendu au transport de marchandises autres que les marchandises à haut risque en juillet 2024.</p> <p><i>*Veuillez nous contacter pour obtenir la liste des marchandises concernées.</i></p>	<p>Pour les opérateurs transportant des marchandises à haut risque fiscal (à la fois dans le cas de transport sur le territoire national et international) depuis 2023</p> <p>Pour la déclaration des envois internationaux de marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis le 1er juillet 2024 pour les opérateurs n'ayant pas le statut d'opérateur économique agréé (OEA) • À partir du 1er janvier 2025 pour les opérateurs ayant le statut d'opérateur économique agréé (OEA). <p>Applicables aux non-résidents selon les memes critères de soumission (capacité de charge, le poids brut et la valeur des marchandises).</p>	<p>Trois jours avant le début du transport.</p>	<p>Après le 01.07.2024, les pénalités sont comprises entre 20 000 RON et 100 000 RON pour les entreprises, ainsi que la confiscation de la valeur des marchandises non déclarées.</p>	<p>L'obligation pour les non-résidents devrait entrer en vigueur à partir du 01.07.2024 selon l'ordre ANAF si AVR nr. 1.337/1.268/27 juin 2024 si les critères précités sont remplis</p>

(TVA, TRANSPORT, DÉCLARATIONS EN TEMPS RÉEL)

SOCIÉTÉS NON RÉSIDENTES INCLUSES

	OBJET	DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DÉLAIS DE SOUMISSION	SANCTIONS	PRÉCISIONS
E-VAT DECLARATION	<p>Déclaration de TVA préremplie contenant les données relatives aux transactions économiques déclarées par le contribuable et transmises au ministère des finances et à l'Agence nationale pour l'administration fiscale ("ANAF") via e-transport, e-factura, SAF-T , etc.</p> <p>Les assujettis enregistrés à la TVA doivent vérifier, compléter et signer les informations figurant sur la déclaration de TVA en fonction de leur situation fiscale réelle.</p>	<p>Le système e-TVA du RO devrait être opérationnel le 1er août 2024 et s'appliquera à toutes les opérations imposables effectuées à partir du 1er juillet 2024.</p> <p>Pour tous les contribuables enregistrés aux fins de la TVA en Roumanie (y compris les sociétés non établies)</p>	<p>Le système e-TVA du RO devrait être opérationnel le 1er août 2024 et s'appliquera à toutes les opérations imposables effectuées à partir du 1er juillet 2024.</p>	<p>Si une entreprise non résidente ne respecte pas les conditions susmentionnées, les pénalités peuvent aller de 1 000 à 2 500 RON.</p> <p>En outre, le fait de ne pas fournir tout ou partie des informations requises constitue un indicateur de risque fiscal qui peut déclencher une inspection fiscale ou un contrôle anti-fraude. L'obligation de répondre à la notification de conformité RO E-VAT, l'impact sur l'indicateur de risque fiscal et les sanctions mentionnées ci-dessus entrent en vigueur le 1er janvier 2025.</p>	<p>Si l'ANAF identifie des différences significatives par rapport aux valeurs préremplies, l'ANAF en informera l'assujetti par voie électronique, jusqu'au 5 inclus du mois suivant le délai légal de dépôt de la déclaration de TVA, au moyen du formulaire "Notification de conformité RO e-TVA".</p> <p>Par différences significatives, on entend les valeurs qui dépassent le seuil d'au moins 20% et une valeur d'au moins 1.000 RON, cumulativement, entre les informations inscrites dans les lignes de la déclaration de TVA avec celles correspondant aux lignes du décompte pré-rempli RO E-VAT (non applicable pour les lignes de régularisation).</p> <p>Les assujettis à la TVA ont l'obligation de répondre, par voie électronique, à la notification de conformité RO E-VAT, dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa réception.</p>

(TVA, TRANSPORT, DÉCLARATIONS EN TEMPS RÉEL)

SOCIÉTÉS NON RÉSIDENTES INCLUSES

OBJET	DATES D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DÉLAIS DE SOUMISSION	SANCTIONS	PRÉCISIONS
<p>Déclarations électroniques des opérations effectuées</p> <p>SAF-T DECLARATION (D-406 DECLARATION)</p>	<p>Pour les grands contribuables : 1er janvier 2022 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les contribuables classés comme grands contribuables à partir de janvier 2022 : 1er juillet 2022 ; • Pour les contribuables de taille moyenne : 1er janvier 2023 ; • Pour les petits contribuables et les contribuables non résidents : 1er janvier 2025. • Pour les contribuables nouvellement enregistrés : à partir de la date effective d'enregistrement. 	<p>Avant la fin du mois suivant. Par exemple, pour le mois de janvier 2025, le SAF-T doit être déposé avant le dernier jour ouvrable du mois de février 2025.</p>	<p>Une amende de 1 000 à 5 000 RON (200/1 000 EUR) peut être imposée si le formulaire requis n'est pas soumis dans les délais impartis : Une amende de 500 à 1 500 RON (100/300 EUR) peut être imposée pour une soumission incorrecte ou incomplète.</p>	<p>Une période de grâce pourrait être appliquée pour les contribuables non résidents en 2025</p>

ASD GROUP



Headquarters
310 rue du vallon
06560 Sophia Antipolis - France



+33 (0) 492 380 805



asd-int.com

SUIVEZ-NOUS

